

Certificat

Mortiers et produits connexes
Colle à carrelage - Mortier Colle

CERMIFLOOR N (gris)

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification QB 11 Mortiers et Produits connexes en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ces référentiels.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société CERMIX
BP 14 FR - 62240 DESVRES
Usine FR - 84130 LE-PONTET

le droit d'usage de la marque Mortiers et produits connexes pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.



297 MC 111

Décision de reconduction n° 3001-297 MC 111 du 23 novembre 2020
Cette décision se substitue à la décision n° 2496-66 MC 111 du 22 mai 2017
Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.
Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Selon la norme NF EN 12004-1 :

A ce Certificat QB est attachée la classification suivante :
C2 - G

La caractéristique « G » est complémentaire à la norme produit NF EN 12004-1.

Autres caractéristiques :

- > Adhérence sur les chapes à base de sulfate de calcium après primaire : **Chape sulfate de calcium après primaire**
- > Collage de carrelage dans les locaux U4P4 et U4P4S : **P4/P4S**
- > Adhérence sur anciens revêtements sans primaire en sols : **Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé**
- > Adhérence sur anciens revêtements sans primaire en sols intérieurs : **Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles**

Ce certificat comporte 1 page et 1 page d'annexe.

Correspondant :
Courriel : mortiers@cstb.fr
Tél. : 01 61 44 81 38

Pour le CSTB
Pour le Président

Edwige PARISEL

Annexe du certificat

Décision n° 3001-297 MC 111 du 23 novembre 2020

CONDITIONS D'EMPLOI DU MORTIER COLLE POUR INFORMATION

CERMIFLOOR N (gris)

DOMAINE D'EMPLOI

- Sols intérieurs et extérieurs
- Chape sulfate de calcium après primaire
- Locaux P4/P4S
- Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé
- Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles

GÂCHAGE DU PRODUIT - OUVRABILITÉ DE LA PÂTE

- Taux de gâchage : 19 % d'eau par rapport au poids de poudre (soit 4,8 l d'eau pour un sac de 25 kg).
- Temps de repos : 5 min environ.
- Durée pratique d'utilisation : 1 h
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier : 20 min environ.

PREPARATION DES SUPPORTS

Support	Préparations particulières
Chape fluide à base de sulfate de calcium	 
Chape asphalte non sablée	
Traces de colle en sol	
Anciennes dalles plastiques semi-flexibles	
Ancien carrelage émaillé non poncé	
Ancienne peinture de sol	
 avec primaire spécifié dans la fiche d'emploi des primaires de la Société	
 application sans primaire	 voir dispositions complémentaires ci-dessous

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Chape fluide à base de sulfate de calcium :

- > Traitement de la périphérie en local E2 : bande de renfort AR12 OU AR12C marouflée dans CERMICRYL (400 g/m²). Laisser sécher 3 h au moins, puis appliquer une seconde couche de CERMICRYL (400 g/m²). Laisser sécher 16 h au moins.
- > Produits de jointoiement associés :
 - en local E2 : CERMIJOINT SOUPLE de la Société CERMIX.

Locaux P4 et P4S :

Pour la mise en œuvre, se reporter au Cahier des Charges Particulier.

Délai de mise en service : à 10°C : 48 heures à 23°C : 48 heures

Certificat

Mortiers et produits connexes
Colle à carrelage - Mortier Colle**CERMIFLOOR N (gris)**

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification QB 11 Mortiers et Produits connexes en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ces référentiels.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société CERMIX
BP 14 FR - 62240 DESVRES
Usine FR - 62240 DESVRES

le droit d'usage de la marque Mortiers et produits connexes pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus. Les exigences générales de la marque QB se substituent aux exigences générales de la marque Certifié CSTB Certified à compter du 1^{er} octobre 2015. En outre, jusqu'à la fin de période transitoire arrêtée suivant les modalités définies dans les exigences générales de la marque QB, le droit d'usage de la marque Certifié CSTB Certified est maintenu.

**06 MC 111****Décision de reconduction n° 2492-06 MC 111 du 22 mai 2017****Cette décision annule et remplace la décision n° 2371-06 MC 111 du 19 septembre 2016**

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.**CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES**Selon la norme NF EN 12004 :**A ce Certificat QB est attachée la classification suivante :****C2 - G**

La caractéristique « G » est complémentaire à la norme produit NF EN 12004.

Autres caractéristiques :

- > Adhérence sur les chapes à base de sulfate de calcium après primaire : **Chape sulfate de calcium après primaire**
- > Collage de carrelage dans les locaux U4P4 et U4P4S : **P4/P4S**
- > Adhérence sur anciens revêtements sans primaire en sols : **Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé**
- > Adhérence sur anciens revêtements sans primaire en sols intérieurs : **Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles**

Ce certificat comporte 1 page et 1 page d'annexe.**Correspondant :**Courriel : mortiers@cstb.fr

Tél. : 01 61 44 81 38

Pour le CSTB
Le Directeur Technique

Charles BALOCHE

CONDITIONS D'EMPLOI DU MORTIER COLLE POUR INFORMATION

CERMIFLOOR N (gris)

DOMAINE D'EMPLOI

- Sols intérieurs et extérieurs
 - Chape sulfate de calcium après primaire
 - Locaux P4/P4S
 - Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé
 - Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles
- conformément aux prescriptions de mise en œuvre définies dans chaque pays et, pour la France, dans le "Document de référence de la certification des colles à carrelage".

GÂCHAGE DU PRODUIT - OUVRABILITÉ DE LA PÂTE

- Taux de gâchage : 19 % d'eau par rapport au poids de poudre (soit 4,8 l d'eau pour un sac de 25 kg).
- Temps de repos : 5 min environ.
- Durée pratique d'utilisation : 1 h
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier : 20 min environ.

NATURE DES SUPPORTS

Supports visés dans les documents de mise en œuvre cités dans le « Document de référence de la certification des colles à carrelage ».

PREPARATION DES SUPPORTS

Support	Préparations particulières
Chape fluide à base de sulfate de calcium	
Chape asphalte non sablée	
Traces de colle en sol	
Anciennes dalles plastiques semi-flexibles	
Ancien carrelage émaillé non poncé	
Ancienne peinture de sol	
 avec primaire spécifié dans la fiche d'emploi des primaires de la Société	
 application sans primaire	 voir dispositions complémentaires ci-dessous

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Chape fluide à base de sulfate de calcium :

- > Traitement de la périphérie en local E2 : bande de renfort AR12 ou AR12C marouflée dans CERMICRYL (400 g/m²). Laisser sécher 3 h au moins, puis appliquer une seconde couche de CERMICRYL (400 g/m²). Laisser sécher 16 h au moins.
- > Produits de jointoiement associés :
 - en local E2 : CERMIJOINT SOUPLE de la Société CERMIX.

Locaux P4 et P4S :

Pour la mise en œuvre, se reporter au Cahier des Charges Particulier.

Délai de mise en service : à 10°C : 48 heures à 23°C : 48 heures

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 – Fax : +33 (0)1 64 68 89 94 – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

Certificat

Mortiers et produits connexes
Colle à carrelage - Mortier Colle**CERMIFLOOR N (gris)**

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification QB 11 Mortiers et Produits connexes en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ces référentiels.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société CERMIX
BP 14 FR - 62240 DESVRES
Usine FR - 59750 FEIGNIES

le droit d'usage de la marque Mortiers et produits connexes pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus. Les exigences générales de la marque QB se substituent aux exigences générales de la marque Certifié CSTB Certified à compter du 1^{er} octobre 2015. En outre, jusqu'à la fin de période transitoire arrêtée suivant les modalités définies dans les exigences générales de la marque QB, le droit d'usage de la marque Certifié CSTB Certified est maintenu.

**59 MC 111****Décision de reconduction n° 2494-59 MC 111 du 22 mai 2017****Cette décision annule et remplace la décision n° 2369-59 MC 111 du 19 septembre 2016**

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.**CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES**Selon la norme NF EN 12004 :**A ce Certificat QB est attachée la classification suivante :****C2 - G**

La caractéristique « G » est complémentaire à la norme produit NF EN 12004.

Autres caractéristiques :

- > Adhérence sur les chapes à base de sulfate de calcium après primaire : **Chape sulfate de calcium après primaire**
- > Collage de carrelage dans les locaux U4P4 et U4P4S : **P4/P4S**
- > Adhérence sur anciens revêtements sans primaire en sols : **Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé**
- > Adhérence sur anciens revêtements sans primaire en sols intérieurs : **Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles**

Ce certificat comporte 1 page et 1 page d'annexe.**Correspondant :**
Courriel : mortiers@cstb.fr
Tél. : 01 61 44 81 38Pour le CSTB
Le Directeur Technique

Charles BALOCHE

CONDITIONS D'EMPLOI DU MORTIER COLLE POUR INFORMATION

CERMIFLOOR N (gris)

DOMAINE D'EMPLOI

- Sols intérieurs et extérieurs
 - Chape sulfate de calcium après primaire
 - Locaux P4/P4S
 - Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé
 - Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles
- conformément aux prescriptions de mise en œuvre définies dans chaque pays et, pour la France, dans le "Document de référence de la certification des colles à carrelage".

GÂCHAGE DU PRODUIT - OUVRABILITÉ DE LA PÂTE

- Taux de gâchage : 19 % d'eau par rapport au poids de poudre (soit 4,8 l d'eau pour un sac de 25 kg).
- Temps de repos : 5 min environ.
- Durée pratique d'utilisation : 1 h
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier : 20 min environ.

NATURE DES SUPPORTS

Supports visés dans les documents de mise en œuvre cités dans le « Document de référence de la certification des colles à carrelage ».

PREPARATION DES SUPPORTS

Support	Préparations particulières
Chape fluide à base de sulfate de calcium	
Chape asphalte non sablée	
Traces de colle en sol	
Anciennes dalles plastiques semi-flexibles	
Ancien carrelage émaillé non poncé	
Ancienne peinture de sol	
 avec primaire spécifié dans la fiche d'emploi des primaires de la Société	
 application sans primaire  voir dispositions complémentaires ci-dessous	

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Chape fluide à base de sulfate de calcium :

- > Traitement de la périphérie en local E2 : bande de renfort AR12 ou AR12C marouflée dans CERMICRYL (400 g/m²). Laisser sécher 3 h au moins, puis appliquer une seconde couche de CERMICRYL (400 g/m²). Laisser sécher 16 h au moins.
- > Produits de jointoiement associés :
 - en local E2 : CERMIJOINT SOUPLE de la Société CERMIX.

Locaux P4 et P4S :

Pour la mise en œuvre, se reporter au Cahier des Charges Particulier.

Délai de mise en service : à 10°C : 48 heures à 23°C : 48 heures

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 – Fax : +33 (0)1 64 68 89 94 – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS